

GUIDE POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE PRIME ECO ENERGIE

Nous vous rappelons que vous devez impérativement vous être inscrit sur notre site **avant d'engager vos travaux**. L'engagement de vos travaux est matérialisé par la signature du devis/bon de commande de vos travaux ou le versement d'un acompte.

A l'issue de vos travaux, vous disposez d'un **délai de 6 mois pour nous faire parvenir votre dossier complet**.

Votre dossier de demande de prime contient les pièces suivantes :

- **L'attestation sur l'honneur**, qui indique les caractéristiques de vos travaux
- La copie de la **facture de vos travaux**, qui certifie que vos travaux ont été réalisés

1) L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Ce document vous permet d'attester des travaux que vous avez fait réaliser dans votre logement. Votre professionnel doit également attester de la bonne réalisation de vos travaux.

Cette attestation est à compléter et signer à l'issue de vos travaux.

- **Page 1 : Vous** indiquez les caractéristiques des travaux réalisés (avec l'aide de votre professionnel si nécessaire)
- **Page 2 : Vous** vérifiez et complétez les informations vous concernant avant de signer le document
- **Page 3 : Votre professionnel** complète les informations le concernant avant de signer et cacheter le document

2) LA FACTURE DE VOS TRAVAUX

La facture de vos travaux doit impérativement faire apparaître les **informations de base** suivantes :

- **le lieu de réalisation des travaux**
- **une date et un n° de facture**
- **la référence exacte du matériau ou de l'équipement installé**
- **la description précise des travaux effectués et leurs critères techniques**

Votre facture est éditée après la date d'engagement de vos travaux.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des **informations spécifiques** qui doivent figurer sur la facture de vos travaux :

Pose d'isolant (combles ou toitures, murs, plancher, toitures terrasses)	<ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'une isolation • la surface d'isolant installé • la résistance thermique de l'isolation installée
Remplacement de fenêtre(s) ou porte(s)-fenêtre(s)	<ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'une ou plusieurs fenêtre(s), porte(s)-fenêtre(s) ou fenêtre(s) de toiture • le nombre de fenêtres ou portes-fenêtres installées • les valeurs U_w et S_w des équipements installés <p>Attention : ces valeurs U_w et S_w doivent impérativement apparaître sur votre facture.</p>
Pose de fermeture(s) isolante(s)	<ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'une ou plusieurs fermeture(s) • le nombre de fermetures • la résistance thermique additionnelle ΔR des fermetures installées
Installation d'une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	<ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau • le type de pompe à chaleur (basse, moyenne ou haute température) • l'efficacité énergétique saisonnière de la pompe à chaleur installée (η_s)

Installation d'une pompe à chaleur air/air	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place d'une pompe à chaleur air/air le coefficient de performance saisonnier (SCOP) de l'équipement
Installation d'une chaudière à condensation	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place d'une chaudière à condensation l'efficacité énergétique saisonnière (η_s) de la chaudière installée la classe du régulateur installé sur la chaudière (IV, V, VI, VII ou VIII)
Installation d'une chaudière biomasse	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place d'une chaudière biomasse individuelle de classe 5 de la norme NF EN 303.5 OU bénéficiant du label "Flamme Verte"
Installation d'un appareil indépendant de chauffage au bois	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place d'un appareil indépendant de chauffage au bois (poêle, foyer fermé, insert, cuisinière) le rendement énergétique (η) de l'équipement ET la concentration en monoxyde de carbone de l'équipement, avec la norme de mesure ; OU le label "Flamme Verte" de l'équipement
Installation de radiateur(s) basse température	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place de radiateur(s) basse température le nombre de radiateurs installés
Pose de robinet thermostatique	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place de robinet(s) thermostatique(s) le nombre de robinets installés
Pose d'un système de régulation par programmation d'intermittence	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place d'un programmeur d'intermittence au sens de la norme EN-12098-5
Installation d'un chauffe-eau thermodynamique à accumulation	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique à accumulation le coefficient de performance (COP) de l'équipement, <u>explicitement</u> mesuré selon les conditions de la norme EN 16147

Ventilation double flux auto-réglable ou modulé	<ul style="list-style-type: none">la mise en place d'un système de ventilation double flux composé d'un caisson de ventilation double flux et de bouches d'extraction auto-réglables ou hygro-réglables
VMC simple flux hygro-réglable	<ul style="list-style-type: none">la mise en place d'un système de VMC simple flux hygro-réglable de type A ou Bla puissance électrique absorbée pondérée du caisson de ventilation

ATTENTION : Vous devez vous assurer que votre artisan dispose des qualifications professionnelles avec **mention RGE** requises pour le type de travaux que vous réalisez. Cette qualification doit être valide pendant toute la durée de vos travaux.

[Retrouvez la liste des qualifications attendues sur notre site](#)

Vous pouvez nous faire parvenir votre dossier complet :

- en le déposant directement dans votre espace client
- en l'envoyant à dossiers@primesecoenergie.com
- en l'envoyant par voie postale à l'adresse :



PRIMESECOENERGIE.COM

18 RUE DE TILSITT

75017 PARIS

Pour toute question, vous pouvez nous contacter
au 01 83 81 80 31 ou à l'adresse contact@primesecoenergie.com